Statistiques de l'Union sur la migration et la protection internationale

2018/0154(COD) - 18/06/2020 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a approuvé, suivant la procédure législative ordinaire, la position du Conseil en première lecture en vue de l’adoption du règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) nº 862/2007 relatif aux statistiques communautaires sur la migration et la protection internationale.

La position du Conseil en première lecture reflète l’accord intervenu entre le Parlement et le Conseil dans le cadre des négociations interinstitutionnelles au stade de la deuxième lecture anticipée.

La proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) nº 862 /2007 a pour but d’améliorer les statistiques européennes sur l’asile et la gestion des migrations en donnant une base juridique aux statistiques qui sont actuellement collectées sur une base volontaire, tout en offrant la flexibilité nécessaire pour s’adapter aux besoins futurs en données.

Plus particulièrement, la révision du règlement (CE) nº 862/2007 devrait assurer l’établissement de statistiques dans les domaines où des besoins ont été clairement exprimés par les parties prenantes, tels que l’asile, les retours (pour lesquels des statistiques seront établies à une fréquence plus élevée), les réinstallations, les permis de résidence et les enfants migrants.